

Michelli

LE PIERRE- BRILLANT

Mensuel d'information

Val-Brillant

Volume 9 No 11

Le 24 avril 1989

Distribution gratuite

À VAL-BRILLANT

VERS LE CENTENAIRE

Photo souvenir



PROCHAINEMENT EN CENTENAIRE

Page 4 et 5

6
3

Dans le cadre du Centenaire de Val-Brillant, j'ai en m'a possession le contrat de vente attestant que la maison que j'habite encore aujourd'hui a appartenue à M. Edouard Brochu fils de Pierre Brochu le premier colon à venir s'établir dans la Vallée de la Matapédia.

M. Brochu a donc vendu cette maison à M. Joseph Caron le 14 juillet 1911. M. Joseph Caron l'a vendu à M. Joachim Mimeault le 14 septembre 1915 (j'ai en main aussi ce contrat) et Joachim Mimeault de par un 3e contrat que je possède l'a vendu à mon père Elzéar Roberge le 3 juin 1919.

Cette maison a toujours resté au même endroit malgré les rénovations que chaque propriétaire faisait selon ses goûts et surtout ses moyens financiers.

C'était au début une maison très simple comme toutes celles qui se construisaient à l'époque. Une construction à un étage et demi recouvert de bardeaux de cèdres où les pères de famille, "journaliers" étaient heureux d'y revenir après de longues journées de travail auprès des siens dans ce petit village longeant le lac Matapédia.

Dans cette rue que porte aujourd'hui le nom de rue Notre-Dame était aligné plusieurs maisons du même modèle et pratiquement de la même grandeur; vivaient des paroissiens qui s'entraidaient comme une même famille et s'unissaient dans les moments de peine comme dans les moments de joie.

Des souvenirs très agréables à se remémorer comme dit si bien la chanson thème du centenaire qu'on a entendu lors de la messe de Pâques dans cette église qui est la fierté des gens de Val-Brillant, anciens et nouveaux.

Bravo à l'équipe du centenaire et à tous ceux qui vont y participer de près ou de loin.

Jacqueline Roberge
7 rue Notre-Dame
Val-Brillant

LE PIERRE-BRILLANT

MENSUEL D'INFORMATION
JOURNAL DE VAL-BRILLANT

C.P. 67

VAL-BRILLANT

G0J 3L0

REDACTION

Rédacteur

AUCLAIR Marcel

Responsable de page

BELANGER Lucien

LAUZIER Marie-Paule
PELLETIER Colette
TURCOTTE Françoise
TURGEON Estelle

PRODUCTION

Composition

TURCOTTE Denise

Graphiste

LAUZIER René

Montage

TURCOTTE Denise

DISTRIBUTION

TURCOTTE Françoise
742-3831
TURCOTTE Valère

IMPRESSION

Imprimerie Service
Amqui 629-4321

Tirage: 750 copies

Abonnement: 8.00\$ année

Dépôt légal: QUEBEC
CANADA

Courrier 2ième classe

Enregistrement 5 5 6 8



Peut-on prévenir l'oedème mammaire?

Il faut d'abord comprendre que l'oedème mammaire qu'on appelle communément "l'enflure du pis" n'est pas une maladie. C'est un état physiologique, c'est-à-dire un évènement normal.

Comme le définir? On peut que l'oedème est une accumulation d'eau dans le pis attribuable au passage d'une portion de l'eau contenue dans le sang au dehors des vaisseaux sanguins ou à un blocage de la circulation lymphatique (drainage naturel à l'intérieur de l'organisme).

Pourquoi ça arrive?

1. Facteurs mécaniques: - Le veau qui devint de plus en plus pesant gêne la circulation sanguine dans les veines qu'il compresse par son poids. -Les ligaments suspenseurs se relâchent sous l'action des hormones.
2. Facteurs hormonaux: -Les changements hormonaux dans les jours qui précèdent le vêlage ont des conséquences antidiurétiques.
3. L'élaboration du colostrum: -La forte concentration de protéines dans le colostrum change la pression osmotiques
4. Facteurs alimentaires: -Obésité: les animaux gras ont généralement plus de problèmes. -Le sel: favorise la consommation et la rétention d'eau. -Le niveau protéique: provoque un changement de la pression osmotique. -La quantité de grains: force l'animal à boire.
5. Facteurs héréditaires: -Certaines lignées sont plus vulnérables. -Le pis charnus sont plus susceptibles de présenter un oedème. -Les pis penduleux (décrochés) chez les vaches plus âgées sont des facteurs de risque.
6. Période sèche: -Plus la période sèche est longue, plus le problème est aigu.
7. L'âge des taures au vêlage: -Plus les taures vêlent tard, plus l'oedème est prononcée.

Que peut-on faire si ce n'est pas une maladie?

En plus de corriger les facteurs alimentaires, de viser une période sèche de 50 jours environ et de faire vêler les taures à 24-26 mois, on peut aider à régler le problème en:

- favorisant l'exercice
- effectuant la traite avant le vêlage
- frictionnant le pis avec de l'eau chaude ou des onguents recommandés
- améliorant la conformation

A noter qu'il faut éviter l'abus des anti-diurétiques parce que certains contiennent des anti-inflammatoires qui peuvent diminuer l'efficacité du système de défense de l'animal et que tous entraînent une diminution de l'appétit et provoquent des crampes et autres effets secondaires indésirables.

Revue Producteur de Lait

A essayer: Rosaire Marcoux, vétérinaire

La semaine passée je faisais un voyage de 2 jours avec les agriculteurs de la région 01. A discuter comme ça avec un et l'autre j'ai appris que pour corriger vite la mammite on pouvait utiliser l'argile. Y paraît que l'on possède à peu près tous un petit coin sur nos terres où il y a de l'argile. Alors là, on en prend un peu qu'on fait chauffer au four jusqu'à ce que ça devienne poussière. Avec une certaine quantité de cette poussière et 5 c. à table d'huile d'olive (onguent) on frotte le pis 2 fois par jour et la mammite disparaît.

CANTINE «LA PAYSANNE»

SPÉCIALITES:

- SOUS-MARIN
- POUTINE

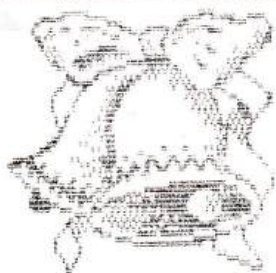
HEURES D'OUVERTURE:

DIM. AU JEU.: DE 10H00 À 1H00 AM
VEN. ET SAM.: DE 10H00 À 2H00 AM

ROUTE 132 OUEST

VAL-BRILLANT

742-3422



Programme de Val-

Dimanche, le 16 juillet

- 10h00 Messe d'ouverture
- 11h00 Dévoilement d'une plaque commémorative
- 12h00 Dîner libre
- 16h00 Parade (Centenaire & Festival des Foins)
- 17h00 Souper des Fermières (Cédrière)
- 21h00 Soirée canadienne avec les Farandoles. Animateur Gaston Dubé
A l'école

Lundi, le 17 juillet

- 11h00 Messe à l'intention des jeunes

Mardi, le 18 juillet - Journée Champêtre
(Resp Club Lions)

- 11h00 Messe à l'intention des bénévoles
- 12h00 Pique-nique à la Marina
(Chacun apporte son panier)
- 19h30 à Animation & Musique
- 21h30 (Place des Retrouvailles)



Mercredi, le 19 juillet - Journée de l'Age d'Or

- 11h00 Messe à l'intention des personnes âgées et couples de 40e, 45e, 50e 55e et 60e anniversaire de mariage
- 19h30 à Animation & Musique
- 21h30 (Place des Retrouvailles)
- 20h00 Soirée dansante avec orchestre à l'école
- 21h30 La Tragédie de Carmen (Opéra) pour étudiants. Représentation spéciale 5.00\$ de 11 à 17 ans

Jeudi, le 20 juillet

- 11h00 Messe à l'intention des personnes handicapées
- 19h30 à Animation & Musique
- 21h30 (Place des Retrouvailles)
- 21h30 La Tragédie de Carmen (Opéra)
Adulte: 25.00\$

Vendredi, le 21 juillet - Journée des vocations religieuses

- 11h00 Messe
- 12h00 Dîner pour les religieux et leurs proches
- 14h00 Visites guidées (en autobus)
Départ de l'école

Centenaire Brillant



Samedi, 1e 22 juillet

- 8h00 à 12h00 Déjeuner musical
- 14h00 Visites guidées (en autobus)
Départ de l'école
- 14h00 à 16h00 Animation & Musique
(Place des Retrouvailles)
- 14h00 Randonnées en voiture à cheval
(Boghei) Départ de l'école
- 21h30 Tragédie de Carmen (Opéra)
Adulte: 25.00\$



Dimanche, 1e 23 juillet - Journée des
Retrouvailles

- 10h00 Messe du centenaire, présidée par
Mgr Gilles Ouellet
- 11h00 Historique de la vieille cloche
(Maire Marcel Auclair)
- 12h00 Banquet de l'Accueil. Invités
spéciaux (Carte obligatoire)
- 15h00 Cérémonie au cimetière en
hommage à nos disparus
- 17h00 Souper familial (Buffet froid)
à l'école
- 20h00 Spectacle de variétés
à l'école. Entrée: 2.00\$
- 22h00 Soirée des Retrouvailles à
La Cédrière. Entrée: libre

Activités complémentaires:

Exposition: Art et Photos anciennes à
l'école

Kiosque Information (vente de l'Album et
souvenirs)

Ligue du vieux Poêle, local La Relève

Dégustation de la "Galette à TIT COOK
LEVESQUE". Thé-Café.

Pour le Banquet de l'Accueil du 23 juillet
250 cartes seront en vente par les membres
du Comité du Centenaire. Pour réserva-
tions, communiquer avec Anne-Marie St-Onge
au numéro de tél.: 742-3555



Les affaires

CENTRE COMMUNAUTAIRE - POURSUITE DU DOSSIER

Le conseil municipal invite M. Paul-Yvan Deléglise à lui présenter ses réflexions quant à l'offre de vente qu'il avait faite à la municipalité lors de la réunion mensuelle du mois de mars.

Pendant et après cet exposé, le maire demande aux conseillers et au public de faire connaître leurs opinions quant à l'éventuel achat des bâtisses appartenant à M. Donald Lizotte et Mme Anne-Marie Plante, au 3 et 5 rue St-Pierre, ouest.

Suite aux nombreuses interventions, le conseil constate qu'il lui est nécessaire de faire établir les coûts de transformation des deux propriétés ci-haut mentionnées en centre administratif municipal, pour la maison de Mme Plante, et en salle communautaire, pour le magasin de M. Lizotte.

Il est donc proposé par M. Jacques Côté, appuyé par M. Magella Paquet et unanimement résolu que le conseil municipal rencontre M. Benoit D'Amours, le vendredi 7 mars 1989, à 15h30, afin de déterminer les travaux nécessaires aux transformations mentionnées et que M. D'Amours puisse déterminer les coûts de telles transformations.

LECTURE ET ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 16-1989

Décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation, ainsi que l'octroi d'un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières, dans le cadre dudit programme de revitalisation.

Attendu que l'article 1008 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) stipule qu'une corporation locale peut adopter, par règlement, un programme de revitalisation de son territoire ou une partie de celui-ci,

Attendu que l'article 1009 du Code municipal du Québec stipule la procédure d'octroi de subvention dans le cadre d'un programme de revitalisation,

Attendu que le conseil municipal entend se prévaloir de cet article pour compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux exécutés dans le cadre d'un programme de revitalisation,

Attendu que l'article 1011.2 du Code municipal stipule qu'aux fins d'un programme de revitalisation, le conseil peut établir des catégories d'immeubles et de travaux,

Attendu que le conseil municipal de Val-Brillant entend se prévaloir des articles 1008 à 1011.3 du Code municipal afin de revaloriser le territoire desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout,

municipales

Attendu qu' avis de motion du présent règlement a été conformément donné par le conseiller M. Jean-Guy Blanchet, lors de la réunion mensuelle du 6 mars 1989,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Blanchet, appuyé par M. Jacques Côté et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 16-1989 soit et est adopté, ordonnant et décrétant ce qui suit:

- Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2. Le programme de revitalisation s'applique à tout le territoire desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts de la municipalité de Val-Brillant.
- Article 3. La municipalité de Val-Brillant accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble.
- Article 4. Le montant du crédit de taxes foncières accordé dans le cadre du programme, pour l'exercice financier au cours duquel les travaux sont complétés et l'exercice financier suivant est égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes effectivement dû.
- Article 5. Pour le deuxième exercice financier suivant celui où les travaux sont complétés, le montant du crédit accordé est égal à cinquante pour cent (50%) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.
- Article 6. Aucun crédit de taxes foncières n'est accordé pour les exercices financiers subséquents au deuxième exercice financier suivant celui où les travaux ont été complétés.
- Article 7. Aux fins d'application du présent règlement, le crédit de taxes foncières n'est accordé que pour compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation d'un immeuble causée par la construction d'une résidence unifamiliale ou bifamiliale, incluant les maisons préusînées et excluant les roulottes de quelque dimension que ce soit.
- Article 8. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi, soit le jour de sa publication.

(suite page 15)

Biscuits à la noix de coco

2 2/3 tasses de farine tout usage
1 c. à thé de sel
1 c. à thé de poudre à pâte
1 c. à thé de cannelle moulue
1/4 c. à thé de soda
1 tasse de noix de coco râpée
1 tasse de beurre et margarine
1 1/2 tasse de sucre
1 c. à thé de vanille
2/3 tasse de lait 2% évaporé non dilué

Noix de coco râpée

Mélanger la farine, sel, poudre à pâte, soda et cannelle, ajouter la tasse de noix de coco et bien mélanger.

Battre le gras en crème avec le sucre et la vanille. Ajouter alternativement les ingrédients secs et le lait.

Bien mélanger, laisser reposer la pâte au frais pendant 1/2 heure. Former la pâte en petites boules, les rouler dans la noix de coco.

Placer sur une tôle graissée, abaisser avec une fourchette, cuire à 375 F pendant 10 à 12 minutes.

Marie-Paule Lauzier

Langue de boeuf épicée

1 langue de boeuf
1 1/2 tasse d'eau
1 tasse de sauce soya
2 c. à table sherry sec
2 c. à table de sucre
1 c. à table de gingembre
1 oignon
6 clous de girofle
1 bâton de canelle
1 c. à thé de zeste de citron

Mettre à cuire la langue dans une casserole avec de l'eau assez pour la couvrir pendant 1 heure. (A mijoter).

Egoutter et enlever la peau et les tendons et mettre la langue à cuire. Mélanger tous les autres ingrédients et verser sur la langue. Porter à ébullition, cuire 2 heures ou jusqu'à ce que la langue soit cuite.

Vous pouvez n'en servir chaud, remettre le reste à refroidir dans le bouillon. Servir sur le biais avec salade verte ou pomme de terre.

Si on n'aime pas les épices, réduire la quantité.

Marie-Paule Lauzier

Boutique Fleurs
36, rue du
Tél: 629-4

FLEURS POUR TOUS

Nos spécialités

Fleurs naturelles
Fleurs de
Plantes

Ballons
ou hélium

Service de
Service téléphonique
les jours
incluant le dimanche

C'est un
de vous

Yolande Chico



SERVICE



RE/MAX
rimouski inc.
courtier immobilier indépendant

STATION SERVICE

esso

Dépanneur Licencié

Réal & Gilberte Dionne

VAL-BRILLANT

742-3340

DÉPANNEUR

MADELEINE R. LAVOIE

Viande froide, fruits, légumes,
bière, vin, cartes de souhaits,
cadeaux, films, articles divers,
articles scolaires.

742-3322

OUVERT DE 8h00 a.m. à 10h00 p.m.
62 St-Pierre est, VAL, BRILLANT, QC

OBJET & V

LOC

Tarifs: \$1.00 p
\$2.00 p

s'adresser:

Mme Franco

742-3

Petites nouvelles, petites annonces...

NOUVELLES:

Décès: A l'hôpital Hôtel Dieu de Lévis est décédé le 7 mars 1989, M. Albert Picard, 91 ans 11 mois époux de feu Mme Desneiges Lemieux de St-Raphaël. Il était le père de M. Gilles Picard de notre paroisse.

- A Baie des Sables est décédée le 13 mars 1989, Mme Marie Lavoie, 93 ans 2 mois épouse de feu M. Jean-Baptiste Desrosiers de Baie des Sables. Elle était la soeur de Mme Auguste Migneault de notre paroisse.
- A l'hôpital d'Amqui est décédée le 17 mars 1989, Mme Etienne Belzile 58 ans 7 mois épouse de M. Gérard Audy de Sayabec. Elle était la soeur de Mme Charles-Eugène Pelletier (Marie-Ange Belzile) de notre paroisse.
- A l'hôpital d'Amqui est décédée le 25 mars 1989, Mme Cécile Charest 87 ans 1 mois épouse de feu M. Marc Gonthier. Elle résidait à la "Villa Mon Repos" de Val-Brillant.
- A l'hôpital d'Amqui est décédé le 30 mars 1989, M. Ernest Roy 74 ans 11 mois époux en 1ère nocces de feu Mme Béatrice Bélanger et en 2e nocces de Mme Yvette Carré. Il était le père de Mme Roland Michaud (Simone Roy) de Mme Alfred Lavoie (Madeleine Roy) et de M. Maurice Roy, tous de notre paroisse.

Sincères condoléances aux familles éprouvées

Naissances: -Alexandre né le 13 novembre 1988, fils de M & Mme Jean-Marie D'Amours (Linda Malenfant) de Campbell's Bay. Parrain et marraine M & Mme Donald Malenfant de Ottawa, oncle et tante de l'enfant. Le bébé est le petit-fils de M & Mme Jean-Baptiste D'Amours et de M & Mme Jean-Baptiste Malenfant de notre paroisse.

- Lucie-Rose née le 27 février 1989, fille de M & Mme Rock Lévesque (Suzanne Rioux). Parrain et marraine M & Mme Ghislain Lévesque, grands-parents de l'enfant.

- Vincent né le 6 mars 1989, fils de M & Mme Sylvain Boulianne (Gisèle Bélanger) de Montréal. Parrain M. Michel Boulianne, marraine Mlle Julie Boulianne oncle et tante de l'enfant. Le bébé est le petit-fils de M & Mme Jean-Guy Boulianne de notre paroisse.

- Isabelle née le 16 mars 1989, fille de M & Mme Daniel Lanthier (Marie Paule D'Amours) de Mascouche. Parrain et marraine M & Mme André Nadeau de Lachenaie, oncle et tante de l'enfant. Le bébé est la petite-fille de M & Mme Jean-Baptiste D'Amours de notre paroisse.

Félicitations aux heureux parents

ANNONCES:

A vendre: bicycle noir 24 pouces, tout terrain pour garçon. Prix avantageux. Tél.: 742-3420.

Jocus: Jocus est la plus grande compagnie spécialisée dans la vente directe de jouets et de vêtements de qualité pour enfants au Canada. Avec la saison chaude qui arrive, j'ai un tout nouveau catalogue ainsi qu'un échantillonnage de jouets qui sont pour la plus part des nouveautés à vous présenter. Pour recevoir une présentation ou tout simplement avoir le catalogue, contactez-moi, je me ferai un plaisir de vous conseiller. Collette Fournier au 742-3783.



s de la Vallée
Pont, Amqui
82 ou 1855

UTES OCCASIONS

s:

turelles
soie
ertes et
leuries

l'air

livraison et
phonique tous
de la semaine
manche.

plaisir
servir.

ne prop.



ENDRE?

AL & LOUER?

etites Annonces
our les Remerciments

oise Turcotte

831

Résultats financiers

CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-BRILLANT

FONDS D'ADMINISTRATION - REÇETTES ET DEPENSES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1988

RECETTES

RECETTES DE SOURCES LOCALES

TAXES

Foncière générale	167 321,38 \$
Eau	<u>67 605,00</u>
	234 926,38

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES 34 310,15

AUTRES SERVICES RENDUS 9 054,55

AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES

Licences et permis	355,00
Droits de mutation immobilière	3 700,45
Droits sur les divertissements	236,40
Intérêts - banque et placements	4 017,69
Intérêts - arriérés de taxes	<u>5 571,96</u>
	13 881,50

TRANSFERTS INCONDITIONNELS

Regroupement municipal	9 875,00
Péréquation	<u>22 204,00</u>
	32 079,00

TRANSFERTS CONDITIONNELS

Entretien des chemins en hiver	37 790,55
Asphaltage	10 000,00
Création d'emplois	<u>3 387,00</u>
	51 177,55

AFFECTATION DU SURPLUS

TOTAL DES RECETTES 437 532,89

DEPENSES

ADMINISTRATION GENERALE

Législation	13 131,81
Gestion financière	52 600,57
Greffe	2 748,95
Evaluation	9 857,46
Autres	<u>1 449,24</u>

79 788,03

SECURITE PUBLIQUE

Protection	4 848,57
Autres	<u>105,93</u>

4 954,50

TRANSPORT

Voirie municipale	51 640,48
Enlèvement de la neige	68 980,89
Eclairage des rues	14 620,33
Circulation	<u>2 350,01</u>

137 591,71

HYGIENE DU MILIEU

Réseau de distribution de l'eau	9 117,55
Réseau d'égouts	15 424,91
ordures	<u>28 529,97</u>

53 072,43

URBANISME

Urbanisme et zonage	5 033,46
Promotion	2 135,26
Logement	6 040,50
Autres	<u>1 038,50</u>

14 247,72

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	13 671,63
Patinoire	8 434,74
Parc et terrain de jeux	4 790,29
Bibliothèque	3 006,15
Loisirs	500,00
Culture	<u>75,00</u>

30 477,81

Les affaires municipales

AUTRES DEPENSES

Frais de financement	55 994,92
Dépenses en immobilisations	<u>58 021,39</u>

114 016,31

TOTAL DES DEPENSES	<u>434 148,51</u>
--------------------	-------------------

EXCEDENT DES RECETTES	3 384,38 \$
SUR LES DEPENSES	<u> </u>

ENLEVEMENT DE LA NEIGE

(EN DETAIL)

Rémunération	24 592,57
Contributions de l'employeur	2 767,59
Frais de déplacements	80,45
Fret, transport	299,04
Télécommunications	2 769,08
Assurance	865,28
Assurance - véhicules	998,59
Immatriculation	894,00
Location - machinerie	4 525,18
Entretien - bâtiment	584,10
Entretien - véhicules	440,88
Carburant, huile	13 335,73
Huile, chauffage	2 367,04
Sel, calcium	1 524,17
Pièces et accessoires	12 343,85
Electricité - garage	<u>593,34</u>
	68 980,89

CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-BRILLANT

FONDS D'ADMINISTRATION - SURPLUS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

SOLDE AU DEBUT

<u>1988</u>	<u>1987</u>
110 209,44 \$	98 094,43 \$
-----	-----

AJOUTER:

Excédent des recettes	3 384,38	60 046,01
Remboursement M.R.C.	<u>2 373,32</u>	<u>-</u>

5 757,70	60 046,01
-----	-----

DEDUIRE:

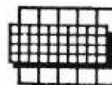
Appropriation de surplus aux recettes	40 000,00	40 000,00
Ajustement - péréquation	<u>-</u>	<u>7 931,00</u>

40 000,00	47 931,00
-----	-----

SOLDE A LA FIN

75 967,14 \$	110 209,44 \$
<u> </u>	<u> </u>

24 avril 1989 LE PIERRE-BRILLANT



ÉNIGME : Friponne nipponne

Mettant à profit toutes les ressources du zen, les constructeurs automobiles japonais ont jusqu'à présent réussi à conserver une image placide et digne. Mais, au plus profond d'eux-mêmes, la désolation prépare petit à petit son nid à la panique. À l'origine de ce drame, Wendo Tatami, la célèbre espionne industrielle. Étant parvenue à se faufiler parmi ces puissants industriels réunis en congrès, la coquine a su se faire tout ouïe. Une indiscrétion ici, une vantardise là, et la redoutable Wendo était en mesure de dévoiler au plus offrant des occidentaux les principales caractéristiques des voitures japonaises de demain. Nous reproduisons plus bas les quelques éléments d'information à partir desquels la friponne espionne nipponne a su monter son dossier. Voyons maintenant si vous aussi pourriez réussir dans cet implacable métier du renseignement. Votre tâche? Déterminer quel constructeur prévoit lancer quel modèle, avec quelle caractéristique et à quel prix.

INDICES

(Note: Pour des raisons de commodité nous utiliserons le symbole K pour désigner les prix en milliers de dollars — US; ex.: 25 000 \$ US = 25 K).

1. La voiture à moteur électrique coûtera 10 K de plus que la Karioka, laquelle a été produite par le constructeur Missibachi.
2. La Bokado consommera moins d'essence que toutes ses rivales.
3. La firme Motoshiba vendra son modèle à 15 K; la Kafeoli n'est pas la plus chère de ces voitures.
4. Le fabricant Otorino a opté pour la logeabilité; sa familiale n'est pas la moins chère.
5. La voiture munie d'un régulateur de vitesse (cruise control) est plus chère que celle produite dans les ateliers d'Ototonka.
6. La Markopolo n'est pas signée Lotoboukou; elle ne coûte pas 25 K.
7. La sportive coûte 20 K.

	Lotoboukou	Missibachi	Motoshiba	Otorino	Ototonka	Consomm.	Électrique	Familiale	Régulateur	Sportive	10 K	15 K	20 K	25 K	30 K
Bokado															
Kafeoli															
Karioka															
Markopolo															
Mokajava															
10 K															
15 K															
20 K															
25 K															
30 K															
Consomm.															
Électrique															
Familiale															
Régulateur															
Sportive															

RÉSULTATS

LES LIONS

Bonjour chers lecteurs, Lions et Lionnettes

Il me fait plaisir de vous entretenir sur les activités qui se poursuivent avec enthousiasme au sein du Club Lions.

Une collecte de fonds a eu lieu le 9 avril à la porte de l'église afin de souligner la semaine de la canne blanche. Les dons amassés lors de cette collecte seront envoyés au bureau régional pour les aveugles à Matane. Le Club Lions remettra une petite canne blanche en signe de symbole. Nous comptons sur votre générosité.

Le 11 avril 1989 une journée très importante pour le Club Lions, en effet lors du souper qui se tiendra, nous remettrons à nos nouveaux membres leur certificat d'affiliation au Lions International.

Par la même occasion le Club remet une pochette qui contient de la documentation au sujet du Lionnisme.

Les billets pour notre souper annuel de Fondue Chinoise sont présentement en vente au prix de 18.00\$ pour un superbe repas de fondue chinoise à volonté ainsi qu'une soirée de danse des plus dynamique avec la Disco Echo et son animateur Serge.

Bienvenue à toute la population.

Benoit D'Amours
Président du Club Lions



FERNAND CÔTÉ

ÉPICERIE LICENCIÉE

BOUCHERIE

742-3281

VAL-BRILLANT

SERVICES OFFERTS

- Club vidéo
- Location laveuse à tapis
- Service de photocopie
- Préparation de buffet froid pour toute activité
- Grande variété de produit maison
 - Sous-Marin
 - Pizza
 - Sauce à spaghetti
 - Creton
 - Cipaille
 - Poulet BBQ
 - Pâté à la viande



LES ENTREPRISES
CAROL COLLIN ENR.

EXCAVATION - DRAINAGE
CHAMP D'ÉPURATION

Pour tous les travaux de creusage
dans les endroits restreints

SEPT JOURS PAR SEMAINE

Val-Brillant

Tél.: (418) 742-3863



Société mutuelle
d'assurance générale
de la Gaspésie
et des Îles

Assurances: -MAISON
-AUTOMOBILE
-FERME
-COMMERCE

M. Michel Hallé, rep. **536-3328**



TEL.: 742-3259

ANDRÉ D'AMOURS ENR.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
Spécialité: Chauffage Electrique
Installations de tous genres

11, ST-MICHEL
VAL-BRILLANT, P.Q.
G0J 3L0
C.P.: 216

CONSTRUCTION
ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL



BENOIT D'AMOURS INC.

Construction & Rénovation
Résidentiel, Commercial & Industriel

86 St-Pierre
Val-Brillant

742-3883

Le brûlage d'herbe sèche



LE SAVIEZ-VOUS ???

**LES FEUX D'HERBE
SONT STRICTEMENT INTERDITS**



• INUTILES • DANGEREUX • INTERDITS

LE PIERRE-BRILLANT 24 avril 1989

Le brûlage du foin sec au printemps ne favorise pas la repousse. En brûlant la vieille herbe, vous privez le sol de l'engrais organique que constitue la végétation.

Les feux d'herbe sont difficilement contrôlables et ils sont dangereux pour la population, les habitations, les bâtiments de ferme et la forêt. Ils coûtent chaque année des milliers de dollars aux services d'incendie municipaux et occasionnent des dégâts matériels parfois très élevés, quand ce n'est pas des pertes de vie.

Brûler l'herbe sèche au printemps, c'est inutile, dangereux et surtout, interdit. En plus de vous voir imposer une amende, vous pourriez être contraint de payer les dommages et les coûts d'extinction.

COMITE D'ECOLE DE VAL-BRILLANT - PROJET DE TERRAIN DE JEUX

Considérant que le comité d'école de Val-Brillant a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement des équipements de loisirs (PADEL) du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en vue d'établir un terrain de jeux municipal/scolaire dans la cour de l'école,

Considérant que ce projet prévoit que le financement se fera de la façon suivante:

M.L.C.P.	6 992.50\$
Club Lions de Val-Brillant	4 992.50
Municipalité de Val-Brillant	1 000.00
Souscription publique	1 000.00
	<u>13 985.00\$</u>

Considérant que la municipalité de Val-Brillant a budgété un tel montant pour l'année 1989,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Blanchet, appuyé par M. Jacques Côté que la municipalité de Val-Brillant s'engage à verser la somme de 1 000.00\$ au comité d'école de Val-Brillant, pour l'implantation d'un terrain de jeux. Cette subvention est conditionnelle à l'obtention de la subvention du MLCP, ainsi qu'à la réalisation du projet, tel que présenté.

GENEREUX DONATEURS

Mme A. Durning	Maria
M & Mme Laval Drolet	Chibougamau
Mme Jacqueline Albert	Montréal
M. Gilles Fournier	Longueuil
M & Mme Alphonse St-Amand	Pont-Viau
M. Pierre D'Amours	Amqui
Mme Françoise Caron Blouin	St-Léon le Grand

8 mars 1989

Bonjour l'équipe du journal,

J'espère que vous aller continuer longtemps, car j'ai hâte d'un mois à l'autre pour vous lire et mes félicitations et vous souhaite une belle réussite pour votre centenaire d'un ancien de Val-Brillant Monsieur le curé Michaud c'est lui qui m'a baptisé et je lui ai servi longtemps la messe.

Georges Laberge
Ste-Aurélie, Beauce

5 - 10 - 15 - 1,00\$

**Mme Armand
D'Amours, prop.**

Cadeaux - Cartes
Souvenirs - Etc.

Val-Brillant 742-3490



Salon

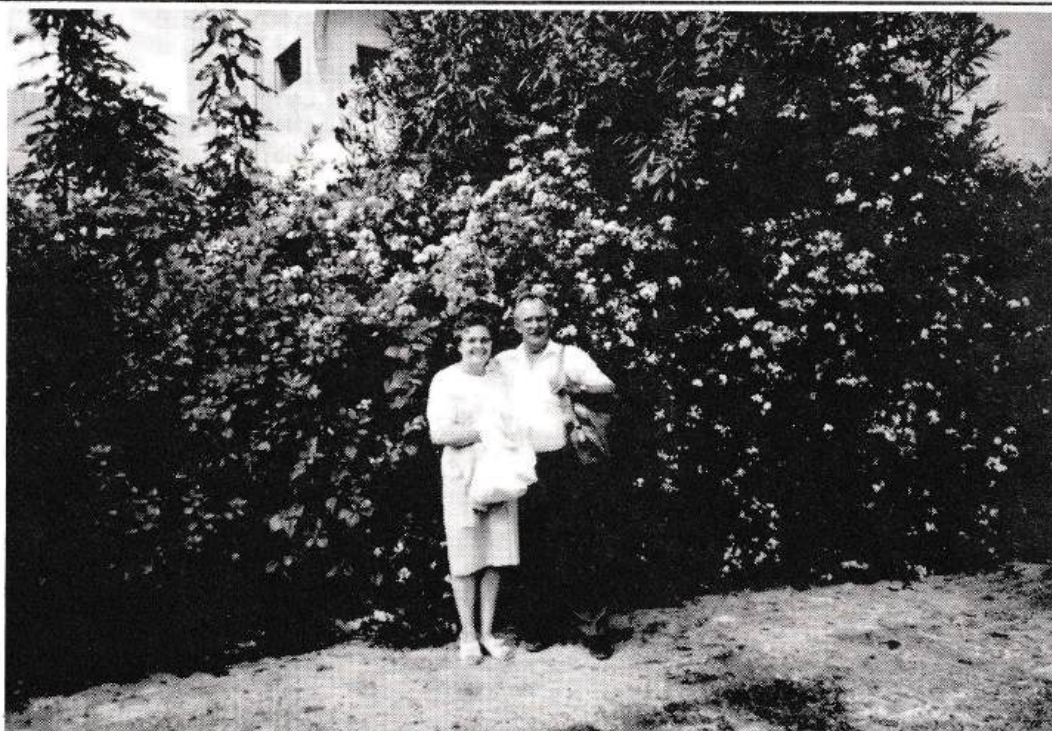
**Sylvie Coiffure
742-3315**

Propriétaire
SYLVIE TREMBLAY

Val-Brillant, Qc. - GOJ 3LO

Heure d'ouverture

Mardi au jeudi: 9h00 à 18h00
Vendredi: 9h00 à 21h00
Samedi: 8h00 à 12h00



Pour faire suite à l'article de Jean-Paul et Laurette Fourrier de Trois-Rivières, du mois de mars en page 10 voici leur photo prise sur le lieu de la Passion du Christ à Getsémany.



la

9

caisse populaire

ST-PIERRE OUEST

de

VAL-BRILLANT

val-brillant

742-3271